

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 990)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 90

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 10, insérer l'alinéa suivant :

« 3° De manifester de façon claire et publique le périmètre des titres détenus par un même groupe. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Certains groupes financiers possèdent de nombreux titres de politique général et d'informations. La mise en évidence sur les titres desdits journaux détenus par les groupes doit être appliquée afin qu'il soit fait au lecteur toute la lumière sur les orientations politiques desdits journaux détenus par le groupe.